

Sujet : [INTERNET] enquete prefectorale sur la refection du port de Marina

De : > devy.catherine (par Internet) <devy.catherine@orange.fr>

Date : 01/11/2022 à 18:41

Pour : <ddtm-sm@alpes-maritimes.gouv.fr>

Madame

Je suis copropriétaire dans l'ensemble Marina Baie des Anges

Je souhaite vous faire part de mon indignation concernant les modifications des travaux de réfection du port de marina par le groupe Maribay (Eiffage/Sodeport/Banque des territoires)

Un projet initial nous avait été présenté sur la base duquel la commune a attribué l'amodiation a ce groupe

Depuis le début de l'attribution les informations nous ont été distillées au compte goutte et nous n'avons eu que des illustrations commerciales en guise de plan de réalisation

Il devient evident que l'amodiataire a fait une proposition sans avoir suffisamment étudié les données de fond et la faisabilité du projet, notamment au niveau des études de sols, et qu'au fur et a mesure des obstacles découverts il cherche a modifier le projet initial afin d'en garantir la rentabilité a ses actionnaires, et ce à nos dépens.

D'ou la démolition de la piscine, les extensions et dépassements de hauteur de l hôtel qu'ils veulent maintenant nous imposer.

Je suis donc totalement opposée aux modifications qu'ils souhaitent faire et qui auront un impact notable sur la qualité de vie de la population, la pollution, la faune, la flore, la qualité des eaux de baignade et dérangement du milieu marin

Et suis entièrement d'accord avec les conclusions de l'association ASDEFMAR (association de défense des copropriétaires de Marina baie des Anges), a savoir :

- ü La reprise de la Concession du port de Marina a **manqué d'échange et de consultation** pour la bonne compréhension de tous. Le dernière réunion d'information avec la municipalité date du début de l'année 2021, la consultation en ligne de Mai 2022 á totalement ignoré les préoccupations exprimées par la population.
- ü les décisions sont prises en l'absences des personnes directement concernées (riverains) qui ont pourtant permis la construction du port et sont impactées par ce qui se passe au pied des immeubles. **L'impact sur les riverains est** totalement occulté du projet. Il est rappelé que la Concession du port de Marina, en dehors des digues et de l'espace Pagode/Biovimer, se limite à 1,50m des quais et que les jardins et les voies de circulation appartiennent aux Mariniens propriétaires du foncier
- ü Ce projet, situé en **zone maritime**, s'inscrit surtout dans un contexte commercial et si certaines transformations sont souhaitables, toutes ne sont pas justifiées, surtout dans un emplacement du domaine maritime soumis à des risques sismiques et submersible, qui s'intensifieront pendant la durée de la Concession (30 ans)
- ü Le projet Cœur Marina est un projet d'envergure qui nécessite la **surveillance** d'agents extérieurs pendant les travaux pour assurer la protection du milieu marin
- ü Il est étonnant que ce projet n'ait pas été abordé en CDNPS

Vous remerciant de bien vouloir m'accuser réception de ce mail

Catherine DEVY BRICAUD

Immeuble Commodore. Marina baie des Anges